



## Présentation de l'AMI « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives »

# Introduction

## Clarisse Reille

Directrice Générale du DEFI et de l'IFTH

Pour le Ministère de la Culture :

## Aude Vuillier

chargée de mission Design et Mode, ministère de la Culture

## Florent Kieffer

Chef du bureau des Industries Créatives / Métiers d'art – Design – Mode  
Ministère de la Culture

## Emma Schneeberger

Chargée de tutelle des opérateurs et organismes des métiers d'art  
Ministère de la Culture

# Les intervenants



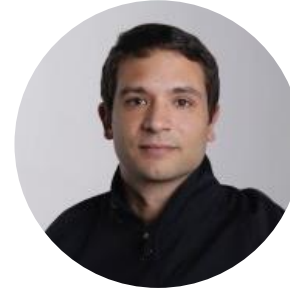
**Fabrice  
Casadebaig**

Conseiller Culture,  
Secrétariat général pour  
l'investissement  
SGPI - Matignon



**Sébastien  
Thévenet**

Délégué aux entreprises  
culturelles, Ministère de  
la Culture (DGMIC)



**Jean  
Arnaud**

Chargé de projet PIA  
« Culture, patrimoine et  
numérique », Banque  
des Territoires

# Sommaire

**01** La stratégie d'accélération des  
ICC et France 2030 :  
1 milliard € pour les ICC

**02** L'intervention de la Banque des  
Territoires dans le secteur  
culturel

**03** Le dispositif « Pôles territoriaux  
d'industries culturelles et  
créatives » : lancement de l'AMI

**04** Questions des participant.es

01

## La stratégie d'accélération des ICC et France 2030

Au total, **1 milliard €** pour les industries  
culturelles et créatives

# Les industries culturelles et créatives

Une filière stratégique avec un potentiel de croissance significatif

Chaque année les ICC représentent près de **92 Md€ de chiffre d'affaires** et **2,3 % du PIB** soit un poids économique comparable à celui de l'industrie agro-alimentaire et deux fois plus important que celui de l'industrie automobile

Une **forte croissance du chiffre d'affaires** fait de la filière ICC une des plus dynamiques de l'économie française

**+6,7 %** par an entre 2013 et 2018



Leur poids économique repose sur **l'excellence du geste créateur**, dont la France est l'un des leaders mondiaux

Une filière **créatrice d'emplois** en grande partie non délocalisables  
**150 000 entreprises culturelles** dont plus de 95 % sont de toute petite taille  
près de **640 000 emplois directs** elle offre un revenu principal ou ponctuel à près de **1,3 million de personnes**

## France 2030 et la stratégie d'accélération des ICC (PIA4)

54 milliards d'euros pour accélérer la transformation de notre pays et mieux le préparer aux bouleversements technologiques et économiques à venir

- Le 4ème programme des investissements d'avenir (PIA4) :  
**20 milliards €** (innovation de rupture)
- France 2030 : **34 milliards €** (déploiement industriel)
- Volet transversal : **13,5 milliards €** pour mettre à niveau l'enseignement supérieur et la recherche et accompagner l'innovation
- Volet dirigé : **40,5 milliards €** pour accélérer la transformation des filières industrielles d'avenir

au total **54 milliards €**

dont **1 milliard €** pour la **culture**, une **mobilisation inédite**, dont :  
**400 M€** dans la stratégie d'accélération des ICC et  
**600 M€** dans le volet « Culture » de France 2030

# La Stratégie d'accélération des industries culturelles et créatives



Stratégie s'inscrivant dans une démarche initiée par le **Président de la République** au printemps 2019



Résultat d'un travail de concertation avec les acteurs de la filière piloté par le Ministère de la culture : **les Etats généraux des ICC**



Une **démarche interministérielle** placée sous l'égide du **SGPI**, dont le **Ministère de la culture** est chef de file et dont la **DGMIC** assure le pilotage au sein du MC



Des **crédits publics** dont la gestion est confiée à **2 opérateurs principaux**







**bpi**france

et des opérateurs « délégués »  
(IFCIC, Business France, Institut Français, etc.)



# Soutenir la filière des industries culturelles et créatives (ICC)

Le constat : une filière confrontée à de nombreux défis justifiant des actions spécifiques

-  **1** L'accès au financement
-  **2** Une concurrence accrue
-  **3** Une transformation des modes de création
-  **4** Un bouleversement des modes de production et de diffusion

# Les 5 axes de la stratégie d'accélération des ICC

Une enveloppe globale de **400 M€** sur 5 ans (2021-2025)

## Axe 1

Renforcer la solidité et la compétitivité des entreprises



## Axe 2

Hisser la France au premier rang de la nouvelle économie numérique en matière culturelle



## Axe 3

Renforcer la place des ICC françaises à l'international



## Axe 4

Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale



## Axe 5

Faire des ICC une filière de référence en matière de responsabilité écologique



**18 mesures**

**35 dispositifs**

**une démarche ouverte**

appels à projets (AAP), appels à manifestation d'intérêt (AMI), concours, recherche et financement

## France 2030 : objectif 8 relatif aux ICC

Une enveloppe globale de **600 M€** pour placer la France en tête de la production des contenus culturels et créatifs, et des technologies immersives

**Un enjeu de civilisation**  
**Un enjeu de compétition internationale**  
**Trois grands axes d'action**

**Développer des studios de tournage  
et de post production**



**Soutenir les contenus culturels et les  
technologies immersives**



**Favoriser l'émergence de nouvelles  
formations aux métiers de l'image et du  
son**



# Les grands principes d'intervention de France 2030

Accompagner la transition numérique et écologique des industries culturelles et créatives



**Pour tout savoir sur la Stratégie d'accélération des ICC et France 2030 :**

[www.culture.gouv.fr/strategie-icc](http://www.culture.gouv.fr/strategie-icc)

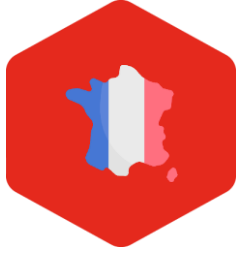


02

**L'intervention de la Banque des  
Territoires dans le secteur culturel  
pour le PIA4**

# La Banque des Territoires

Un opérateur historique du PIA et, maintenant, opérateur France 2030



## Notre ambition ?

Lutter contre les fractures territoriales et les inégalités sociales en tout point du territoire



**Accompagner les acteurs locaux** dans l'élaboration et le déploiement de projets d'avenir innovants, audacieux et ambitieux



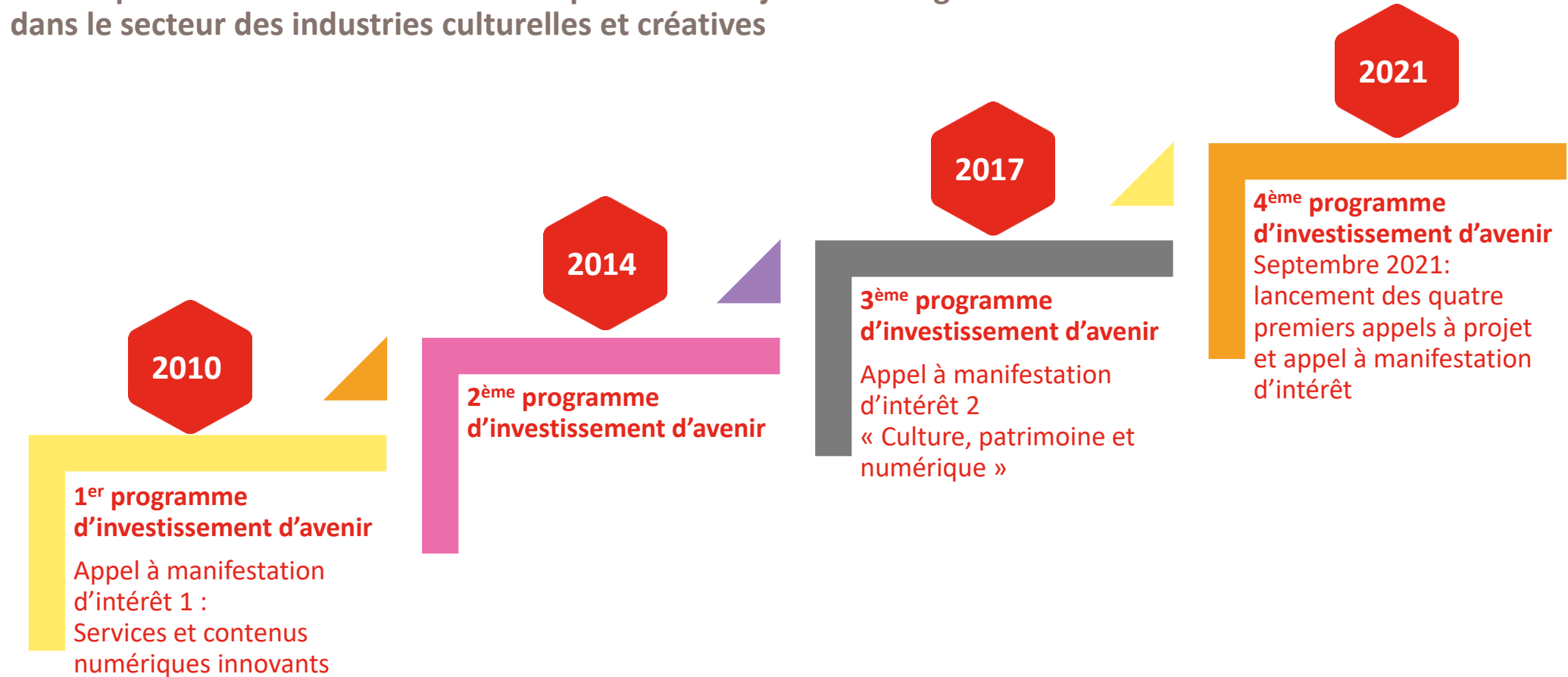
## Apporter des solutions sur mesure à nos clients

- Collectivités locales
- Entreprises publiques locales
- Organismes de logement social
- Professions juridiques

La Banque des Territoires est un opérateur historique du PIA :  
**15 milliards € & 35 actions**  
et un des opérateurs majeurs du PIA et de France 2030 dans le secteur des industries culturelles et créatives.

# Les grandes dates du PIA Culture

La Banque des Territoires est l'un des opérateurs majeurs du Programme d'investissements d'avenir dans le secteur des industries culturelles et créatives





# 2 ans pour faire émerger , structurer, des pôles ambitieux sur les territoires

*Dans cet AAP, il s'agira, en étroite collaboration avec les DRAC, les régions, les représentants de l'Etat France 2030 sur les territoires de faire émerger des pôles ambitieux qui :*

- Créeront les environnements favorables au développement des entreprises des ICC en France; le secteur étant majoritairement composé de petites et moyennes entreprises, il s'agira de mutualiser des équipements, des ressources mais aussi des moyens, notamment en R&D, en formation, en intelligence marketing/commercial, qui leur permette de se former aux techniques modernes pour leurs métiers, de bénéficier des innovations dans leurs champs d'activité etc.
- Viseront à recréer de l'activité économique sur les territoires grâce à la culture ; ou à redynamiser des écosystèmes culturels et créatifs sur des savoir-faire traditionnels français dans le champ culturel, en perte de vitesse parfois, ou à redynamiser des filières grâce à des écosystèmes plus innovants et des nouvelles dynamiques.
- soutenir des dynamiques publiques/privées créatrices d'emplois. Il s'agira pendant ces 2 ans de créer des consortiums composés d'entreprises, petites et plus grosses, référentes dans leurs secteurs, des acteurs de l'innovation, de la recherche, de la formation, ect; de définir une stratégie, un plan d'action, un budget, une gouvernance des projets de pôles, etc.

Cet appel à projets visera ainsi autant l'émergence de nouveaux projets que l'essor de projets existants à potentiel s'inscrivant dans les objectifs poursuivis par cet appel à projets. Il répondra aux besoins de créer des nouvelles vocations dans ces métiers des ICC.

**La CDC mobilisera notamment ses expertises en innovation, en transformation digitale et durable au service du champs culturel; en ingénierie territorial avec sa capacité de fédérer acteurs publics et privés (collectivités, établissements de formation, acteurs de l'innovation, startups, conseils en entreprise, etc) qui sera un point clé des projets.**

03

**Le dispositif « Pôles territoriaux  
d'industries culturelles et créatives »**



GOVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## L'inspiration britannique

### 2018 - Le *Creative Industries Clusters Programme*

80 millions de livres sterling sur cinq ans, pour :

- développer **neuf clusters créatifs thématiques**,
- dans une optique de **reconquêtes industrielles**,
- Pour stimuler **l'innovation et les compétences**,
- créer des produits et des expériences pouvant être **exportés à l'international**,
- et faire des ICC **un des moteurs essentiels de la croissance** britannique.

Exemples de pôles : Bristol + Bath Creative Industries Cluster (ICC), Business of fashion, textile and technology (Mode - Londres), Clwstwr (production numérique - Cardiff), Creative Informatics Cluster (tech/data/ICC - Edimbourg)

<https://creativeindustriesclusters.com/>





GOUVERNEMENT

Liberté  
Égalité  
Fraternité



## L'exemple du BFTT de Londres

### Pôle dédié à la filière mode et textile

- Innovation au sein de la chaîne de production et d'approvisionnement mode & textile
- Utiliser la **R&D collaborative** comme voie de croissance
- Développer de **nouveaux matériaux** durables
- Adapter les offres et produits aux **nouveaux modes de consommation**
- Centres de recherche de 7 universités et institutions culturelles, autour de la **University of the Arts London**
- **Effet filière** : multinationales, PME, entreprises tech
- Organisé autour de l'**Institut de la mode, des textiles et des technologies (FTTI)** installé à Londres

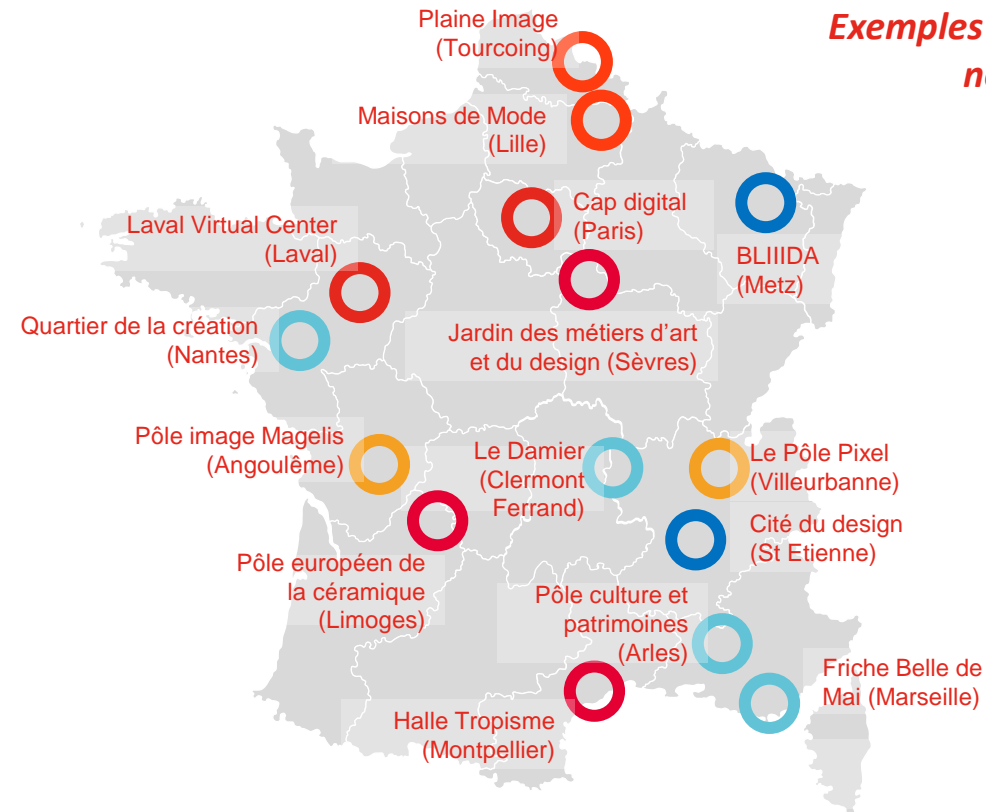
<https://bftt.org.uk/>

# Constat : Des pôles ICC émergents en France

## Etats généraux des industries culturelles et créatives (2019-2020)

### Diagnostic :

- **Dynamique installée** : 54 pôles de compétitivité (dont plusieurs dans les ICC), + de 150 pôles territoriaux de coopération économique, 24 *clusters* labellisés ECEI, etc.
- **Besoin de regroupement** : Tissu d'entreprises culturelles et créatives composé de TPE/PME
- **Intérêt pour les collectivités** : Les entreprises culturelles participent au dynamisme économique et social des territoires.
- **Logique sectorielle ou transversale** : permet de créer des spécialisations locales ou de créer des synergies entre secteurs



# « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Qu'est-ce qu'un « pôle territorial ICC » ?



- Un réseau physique qui rassemble des acteurs de l'écosystème des ICC sur un même territoire :
  - principalement des **entreprises culturelles**,
  - mais également, des organismes de formation, des incubateurs, des lieux de production et de diffusion, des universités, des laboratoires de recherche, etc.
  - en lien avec les **collectivités territoriales**.
- Un **facilitateur** offrant un espace et un soutien pour la **collaboration, la croissance, le développement technologique et la maturation économique** de ses membres.
- Un **féderateur**, par exemple **autour de savoir-faire traditionnels** ou pour **redynamiser des filières** grâce à des approches d'innovation.

## « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Quels sont les objectifs poursuivis ?

Une action au service de la **compétitivité** de ses acteurs membres, en leur permettant de :

- S'associer entre différents acteurs **d'une même chaîne de valeur**
- **Briser les silos sectoriels** en collaborant avec des acteurs technologiques ou d'autres ICC
- Développer des projets collaboratifs de **R&D**
- Mutualiser l'accès à l'actif de **formation et de recherche**
- Bénéficier d'infrastructures et **d'équipement partagés**
- Accroître leur **attractivité et visibilité** (nationale et internationale)



# « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Axe 4 – Inscrire pleinement les ICC dans les nouvelles dynamiques de transformation territoriale



## OBJECTIF

Susciter l'émergence sur le territoire d'une quinzaine de pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'écosystèmes ambitieux



## ENVELOPPE GLOBALE

46,8M€ (2021-2025)



## UNE OPPORTUNITE INEDITE DANS LES ICC

Une enveloppe importante à l'échelle du secteur et du PIA qui démontre une volonté politique forte pour viser d'importants effets de levier et des projets d'envergure.



# « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Pour qui ?



- Tous les secteurs des ICC sont concernés. Une **attention particulière sera portée aux métiers d'art, au design et à la création de mode, ainsi qu'aux technologies du son et de l'image**. Ces pôles pourront, sans que cela constitue un avantage dans la sélection des lauréats, se constituer autour d'une logique thématique ou sectorielle.

- Des **groupements** d'acteurs composés de :

- ◊ Collectivités territoriales (ou acteurs publics locaux)
- ◊ Entreprises, notamment entreprises innovantes et startups
- ◊ Associations
- ◊ Etablissements d'enseignement (professionnel, secondaire ou supérieur) ou de formation, organismes de recherche

... et dont les projets visent un changement d'échelle significatif. Ces groupements devront se constituer en **consortium** en phase 2 (l'appel à projet qui sera lancé en 2024)

# « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Un dispositif en deux phases



1

**Appel à manifestation d'intérêt (AMI)**, doté de 1,8M€ de crédits d'ingénierie, pour identifier les initiatives.  
**Les candidatures sont ouvertes jusqu'au 31 mars 2023.**

2

**Appel à projets (AAP)** doté de 45M€ pour financer les projets.  
**Lancement au printemps 2024.**



Des projets non candidats ou non lauréats de la phase 1 pourront également postuler à cette seconde phase.

# « Pôles territoriaux d'industries culturelles et créatives favorisant la structuration d'un écosystème local d'innovation »

Pour financer combien et quoi ?

1

- Jusqu'à 100 000 euros de subvention France 2030
- 50% du total des dépenses qui seront engagées et jusqu'à 70% si une collectivité est membre du consortium
- Des dépenses liées la conduite d'une étude d'une durée maximale d'un an : frais de personnel, prestations externes, frais généraux

# Critères de sélection de l'AMI

1

- Adéquation du projet de pôle avec le territoire ciblé
- Caractère innovant
- Pertinence du projet (diagnostic, stratégie économique et territoriale, activités)
- Qualité du consortium constitué ou en voie de constitution.
- Crédibilité du budget global et des opportunités de cofinancement

# Se projeter dès à présent dans l'AAP (printemps 2024- 45M€)

2

## Pour financer combien et quoi ?

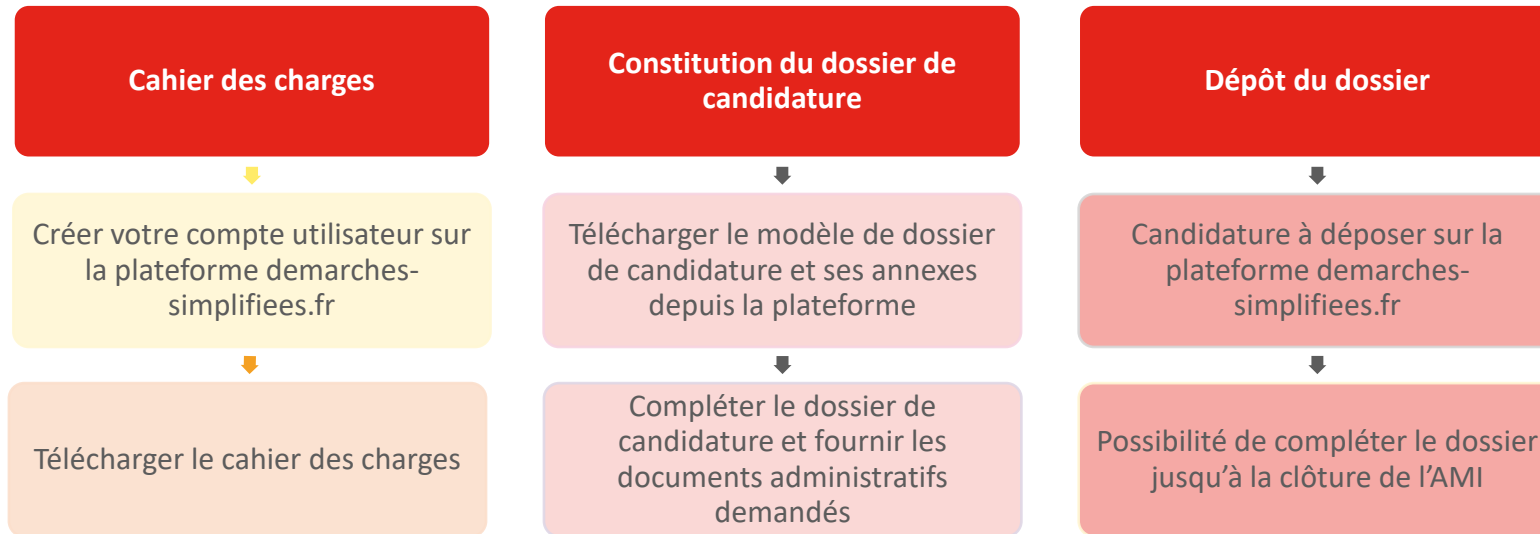
- Des subventions d'un montant minimum de **2M€ et jusqu'à 4M€**.
- **70% du budget TTC** hors bonus cumulatif sur critères environnementaux et sociétaux
- Des **projets d'envergure** : les pôles devront présenter un budget annuel de fonctionnement et d'investissement d'**a minima 4M€** et articuler son déploiement sur **a minima 5 ans**.
- Dépenses éligibles: **équipement** (mobiliers en fonction de la destination des espaces, informatique, logiciels), **formation** (formateurs, matériel), **programmation événementielle** (invitations, production), **fonctionnement** (RH spécifique à la vie du pôle), **structure** (aménagement en fonction de la destination des espaces, loyers, charges, infrastructure réseau), **internationalisation** (accueil ou missions à l'étranger).

## Critères de sélection

- Caractère structurant du projet pour la filière.
- Modèle économique et ressources propres envisagées.
- Qualité de l'analyse de positionnement stratégique.
- Adhésion des acteurs locaux.
- Valeur ajoutée au niveau culturel, économique, social et environnemental.
- Evaluation du nombre d'emplois créés ou maintenus sur le territoire.

## Pour déposer votre candidature

Plateforme « Démarches Simplifiées »  
<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/ami-france-2030-poles-territoriaux-d-icc>



## Les prochaines étapes

1

31 Mars 2023  
Clôture de l'AMI

Juin 2023  
Auditions

Septembre 2023  
Annonce des  
lauréats de l'AMI

1<sup>er</sup> semestre 2023

2<sup>e</sup> semestre 2023

2

Printemps 2024  
Lancement de  
l'AAP

Hiver  
2024/2025  
Annonce des  
lauréats de  
l'AAP

1<sup>er</sup> semestre 2024

1<sup>er</sup> semestre 2024

## Prochains webinaires à venir en région et par filière :



- Région PACA : 31/01 de 11h à 12h30 . Lien d'inscription : <https://forms.office.com/pages/responsepage.aspx?id=eZHpsVWGI0muuowlc52KQOP2wr6ZL0pOspi8RP3rAjUMzJCU0lzRjhITTTJLVjhUMU5QVku0S1dTMy4u&web=1&wldlOR=c39914F3C-C5C0-4E08-A180-D81705581573>
- Région Hauts de France : 01/02 de 11h à 12 h. Lien d'inscription : [https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,qp9\\_kWHp40m2vWUzQPdSiw,tY5fShMhok-UalSsSla6mg,DrPz4IPEdk62WAXJPIIm0aA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74](https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,qp9_kWHp40m2vWUzQPdSiw,tY5fShMhok-UalSsSla6mg,DrPz4IPEdk62WAXJPIIm0aA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74)
- Région AURA : 01/02 de 14h30 à 16h.
- Région Nouvelle Aquitaine : 03/02 de 11h à 12h30. Lien d'inscription : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,LuWpoKsbYUC3wLoCDoG2mw,k4FetCA5nE51kHV2bUPxBA,YJ6nQDvd50yk74Q2sDrGsA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- CNM : 06/02 de 15h30 à 17h. Lien d'inscription : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,q2bS62VQXEmLVakNtI8wXg,Ype1VEhk60K53eeEI0zGDw,9IM1162wsU6UuQxZLySvNA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- Région Grand Est : 08/02 de 16h à 17h30. Lien d'inscription : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,iXneoTOcOOuCGxMkDz0qyA,y0z4Pq6zJOCdqIqzbKUvg,h8ldOZxswEKDf9N6fDUYfA?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- France Cluster : 09/02 de 16h30 à 17h30 : Lien d'inscription : [https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting\\_YTY1MGJhNDQtMGM2NC00MTFjLTgwZjgtZDAYZWRhOWM3OTI4%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ad452513-150b-4699-ae1b-5435353ae1a0%22%2c%22Oid%22%3a%223df21bba-5af7-490c-b686-056d32511596%22%7d](https://teams.microsoft.com/l/meetup-join/19%3ameeting_YTY1MGJhNDQtMGM2NC00MTFjLTgwZjgtZDAYZWRhOWM3OTI4%40thread.v2/0?context=%7b%22Tid%22%3a%22ad452513-150b-4699-ae1b-5435353ae1a0%22%2c%22Oid%22%3a%223df21bba-5af7-490c-b686-056d32511596%22%7d)
- Région Occitanie, en lien avec la DRAC : 10/02 de 11h30 à 13h : <https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,ZkAx2rEmH0e3rgvE7rtv9A,qOkbz-Z6mkaPq4taeUZMQw,0hLrZ3Xt50SFiokk3cypTw?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74>
- Métiers d'Art, en lien avec l'INMA : 13/02/ 2023 de 15h30 à 17h Lien d'inscription à venir.
- Mode, en lien avec DéfiMode et FFMP : 16/02 de 16h à 18h : [https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,bZF-IrF43kCKw35x-cT2Cw,\\_sS7sZ5ev0axQq\\_X3WPHfw,IEzU33oYs0SqN56vV3-Eow?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74](https://teams.microsoft.com/registration/ZWOrbpSBxkkmk0OLRoPvrDA,KFYHNNwYo0e72S1GAcrrpA,t20pZeJzTqkd-QTALD3qw,bZF-IrF43kCKw35x-cT2Cw,_sS7sZ5ev0axQq_X3WPHfw,IEzU33oYs0SqN56vV3-Eow?mode=read&tenantId=6eab6365-8194-49c6-a4d0-e2d1a0fbeb74)

Vous serez prochainement contacté.es par mail pour vous inscrire.



## Une question ?



[PIA4CULTURECDC@CAISSEDESDEPOTS.FR](mailto:PIA4CULTURECDC@CAISSEDESDEPOTS.FR)

## Vos contacts

### À la Banque des Territoires :

- [Jean.arnaud@caissedesdepots.fr](mailto:Jean.arnaud@caissedesdepots.fr) – Chargé de mission PIA « Culture, tourisme et patrimoine, Banque des Territoires
- [pia4cultureCDC@caissedesdepots.fr](mailto:pia4cultureCDC@caissedesdepots.fr)

### Au ministère de la Culture :

- [florent.kieffer@culture.gouv.fr](mailto:florent.kieffer@culture.gouv.fr) - Chef du bureau des Industries Créatives / Métiers d'art – Design – Mode, ministère de la Culture
- [emma.schneeberger@culture.gouv.fr](mailto:emma.schneeberger@culture.gouv.fr) - Chargée de tutelle des operateurs et organismes des métiers d'art - ministère de la Culture
- [aude.vuillier@culture.gouv.fr](mailto:aude.vuillier@culture.gouv.fr) - Chargée de mission Design et Mode, ministère de la Culture

04

**Questions des  
participant.es**

A large red hexagonal frame with rounded corners, centered on the page. A light blue dotted line extends from the right side of the frame towards the right edge of the image.A blue hatched area in the bottom-left corner, consisting of parallel diagonal lines.

**banquedesterritoires.fr**



| @BanqueDesTerr